

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014**

L'An deux mil quatorze le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 11 2014

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – Mme JULLIEN Anne-Marie - M JOLY Jean-Pierre - M ASTIER Sabin - M NERON Julien - Mme DEBEAUX Corinne – M BRUCHON Fabrice – Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absent :

**Secrétaire de Séance : Mme DUMAS Nathalie**

**M Le Maire demande a ajouter deux dossiers à l'ordre du :**

- **Employés Communaux**
- **DM budget communal**

**Les conseillers acceptent.**

### **1 – Communauté de communes du Pays de Lamastre :**

#### **COMPETENCE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Monsieur Le Maire présente la compétence « communications électroniques ».

Le conseil communautaire du Pays de Lamastre a voté à l'unanimité cette compétence le 15 octobre 2014. Chaque commune adhérente de la Communauté de communes du Pays de Lamastre doit a son tour se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de communes du Pays de Lamastre. (conformément à l'article L5211-17 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 15/10/14:

modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Lamastre

Compétence supplémentaire : Communications électroniques

« La communauté de Communes est en outre compétente pour :

- l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructure et réseaux ;
- la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques . »

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Approuve l'extension de compétence de la Communauté de communes du Pays de Lamastre à une compétence supplémentaire telle que définie à l'article 2: communications électroniques**

**Approuve en conséquence de transférer à la Communauté de communes du Pays de Lamastre la compétence suivante au terme de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Lamastre**

**Vote à l'unanimité**

## **2 - ADHESION SCOT CENTRE ARDECHE**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Lamastre a approuvé lors de sa séance du 18 novembre 2014 son adhésion au sein du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Centre Ardèche en création. Il convient d'adhérer au SMEOV du Pays de Vernoux (Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux)

Il convient à chaque communes membres de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Approuve l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lamastre au sein du SMEOV**

## **3 – BATIMENTS COMMUNAUX**

Mme JULLIEN présente les différents devis pour la porte du logement au dessus de la bibliothèque (porte d'entrée), la porte fenêtre du logement ancienne poste, la boulangerie (fenêtres du fournil), logement Saignole (l'ensemble des portes et fenêtres extérieures) et toiture logement ex-presbytère.

Un tableau synthétise les différents devis et les différentes entreprises ayant répondu : SARL Menuiserie BARD, SARL SOTON, PALISSE Xavier, EURL Menuiserie HENRI.

**Après étude des devis, le conseil municipal décide de réaliser les travaux pour les logements : au dessus de la bibliothèque porte, logement ancienne poste porte fenêtres, boulangerie : fournil.**

**Pour ses trois logement l'entreprise Palisse Xavier est retenue.**

### **Boulangerie :**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
accepte le devis de l'entreprise PALISSE Xavier pour 6 884,00 € HT  
et dit que les crédits son inscrit au budget 2014.**

### **logement école :**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
accepte le devis de l'entreprise PALISSE Xavier pour 606,00 € HT  
et dit que les crédits son disponible au budget 2014 compte 2132.**

### **logement ancienne poste :**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
accepte le devis de l'entreprise PALISSE Xavier pour 812,00 € HT  
et dit que les crédits son disponible au budget 2014 compte 2132.**

**Vote à l'unanimité**

**La rénovation de la toiture ex-presbytère et le logement de Saignole seront revus ultérieurement.**

#### **4 – AGENTS COMMUNAUX**

**Le conseil municipal décide après exposé de M Le Maire de réactualiser la délibération de décembre 2008 concernant l'IAT.**

#### **5 – DM : BUDGET COMMUNAL**

**Les crédits n'étant pas disponible au compte 6611 pour mandater les intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition du bâtiment de la future mairie, il convient de faire une DM pour pouvoir inscrire les crédits nécessaires.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**vote la DM au BP COMMUNE 2014 comme suit :**

<b>diminution</b>	<b>article 627</b>	<b>76,00 €</b>
<b>augmentation</b>	<b>article 6611</b>	<b>76,00 €</b>

#### **6 – DIVERS**

- les illuminations de fin d'année seront installées le 3 décembre.**
- le repas du CCAS a lieu le 12 décembre à l'auberge Gamon (21 bénéficiaires seront présents), les colis sont confectionnés le samedi 20 décembre au matin;**

**Prochain conseil municipal le 12 janvier 2015 à 20 h 00**  
**La Séance est levée à 22h00**